



Organisation  
panaméricaine  
de la Santé



Organisation  
mondiale de la Santé  
BUREAU RÉGIONAL DES  
Amériques

## 53<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

### 66<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

---

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

OD345, Add. I  
28 août 2014  
Original : anglais

### **PROJET DE RÉOLUTION**

#### **PLAN STRATÉGIQUE DE L'OPS 2014-2019 AMENDÉ**

#### **LE 53<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,**

Ayant examiné les amendements proposés aux indicateurs du Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 amendé (*Document officiel 345*) ;

Accueillant avec satisfaction les améliorations aux définitions et aux critères de mesure pour les indicateurs d'impact et de résultat intermédiaire du Plan stratégique de l'OPS ;

Reconnaissant l'apport précieux du groupe de travail des pays pour *a*) améliorer la définition et les critères de mesure concernant les indicateurs d'impact et de résultat intermédiaire, dont l'élaboration d'un recueil complet d'indicateurs, *b*) évaluer et émettre des recommandations pour affiner la méthodologie de stratification des priorités programmatiques et *c*) élaborer le nouveau système conjoint de suivi et d'évaluation pour le Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 ;

Reconnaissant l'importance d'entreprendre des consultations avec les États Membres pour valider les références et les cibles des indicateurs de résultat intermédiaire du Plan stratégique,

#### **DÉCIDE :**

1. D'approuver le *Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 amendé (Document officiel 345)*, y compris ses indicateurs révisés.
-

2. De remercier le groupe de travail des pays pour leur engagement et apport précieux à l'amélioration des indicateurs du Plan stratégique, dont l'élaboration d'un recueil complet d'indicateurs, et ses conseils pour l'élaboration du système conjoint de suivi et d'évaluation du *Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 amendé*.
3. De demander à la Directrice :
  - a) de continuer à entreprendre des consultations avec les États Membres concernant toute révision ultérieure des références et cibles d'indicateurs de résultat intermédiaire du Plan stratégique ;
  - b) d'incorporer tout changement nécessaire au programme et budget 2014-2015 en réponse aux indicateurs révisés du *Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 amendé* ;
  - c) d'établir le système conjoint de suivi et d'évaluation pour informer sur l'exécution du Plan stratégique, en collaboration avec les États Membres ;
  - d) de présenter un rapport sur le statut de l'exécution du *Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 amendé* à la fin de la période biennale 2014-2015.

- - -